

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Claude Marcet*

*Date de dépôt: 5 avril 2005*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Caisses publiques genevoises de retraite dont les déficits sont garantis par l'Etat**

**Question** : Jusqu'à quand le gouvernement de Genève va-t-il se cacher la face et se réfugier dans sa tour d'ivoire avant d'entreprendre impérativement les réformes qui s'imposent au sein des caisses publiques genevoises de retraite, à savoir notamment :

- annuler toutes les garanties de déficit de l'Etat (ou autres garanties, de taux de conversion, par exemple) en laissant aux caisses publiques genevoises de retraite le soin de gérer leurs biens, avec tous profits et surtout tous risques attachés et en laissant aux gérants desdites caisses le soin d'expliquer à leurs adhérents les conséquences de leur éventuelle mauvaise gestion, sans recours possible (après passage au principe de la primauté des prestations et annulation des garanties de l'Etat) auprès des contribuables de ce canton pour éponger leur gestion catastrophique ;
- exiger, voire imposer, sans nul délai, le passage impératif du système dit de la primauté des prestations à celui dit de la primauté des cotisations, avec parité des primes Etat/fonctionnaires ;
- comptabiliser immédiatement dans les comptes de l'Etat, en raison des garanties accordées par celui-ci, comme cela aurait dû être fait depuis de très nombreuses années, les coûts abyssaux liés aux déficits actuariels connus des caisses publiques genevoises de retraite (évaluation également impérative des avoirs des caisses publiques genevoises de retraite, selon un strict principe de prudence) ; il s'agit de comptabiliser aujourd'hui une provision pour risques/charges futurs, provision qui deviendra un engage-

ment définitif en faveur desdites caisses publiques genevoises de retraite lors de l'abandon inévitable par l'Etat des garanties qu'il consent actuellement à celles-ci, car il est exclu que les fonctionnaires, même privilégiés, fassent les frais de l'incompétence des gouvernements successifs de ce canton en matière de gestion financière des caisses publiques genevoises de retraite.

Le gouvernement ne devrait pas perdre de vue que les contribuables de ce canton sont désormais de plus en plus nombreux à ne plus ignorer :

- que le déficit actuariel des caisses publiques genevoises de retraite est actuellement calculé aux alentours de quelque +/- 5 milliards (normes IFRS), structurellement en constante augmentation. Pour ceux que les grands chiffres affolent, c'est cinquante mille ans de salaire d'un brave quidam qui gagne quelque CHF 7.700.-- par mois x 13 ou encore un don de quelque CHF 13.000.-- pour tous les habitants de ce canton, fonctionnaires non compris, en faveur des caisses de retraite de ces derniers ;
- que l'Etat garantit les déficits des caisses publiques genevoises de retraite (on parle même maintenant de taux de conversion garantis), mais le gouvernement se voile la face et court se cacher dans un coin chaque fois que ce problème est abordé ou lorsqu'il veut bien accepter qu'on l'aborde c'est pour l'évacuer le plus rapidement possible, souvent à grands renforts d'omissions, de non réponses, ou de contre-vérités. Dans certains cas (TPG, par exemple), on ne sait même pas si la garantie de l'Etat est primaire ou subsidiaire ; il est vrai que les conséquences comptables d'une telle différence n'intéressent personne, peut-être parce que, au final, les conséquences seront les mêmes : l'Etat paiera ;
- que les déficits s'amplifient année après année, notamment en raison des conséquences financières jamais maîtrisées du principe de la primauté des prestations et par le fait que l'espérance de vie de la population augmente. Cette augmentation de l'espérance de vie est certes très réjouissante, mais elle conduit *de facto* et directement à une augmentation très importante du nombre d'anciens, avec à la clef un coût financier additionnel aussi très important qu'il aurait fallu savoir anticiper et maîtriser plutôt que de laisser le soin aux générations futures de devoir trouver demain, de manière impérieuse, les solutions que les anciens et actuel gouvernements de ce canton ont refusé et refusent toujours de prendre, par souci électoraliste probablement, je devrais dire principalement. Il suffit de savoir que le vieux frère, ancien fonctionnaire, de l'auteur de cette IUE a 80 ans (à peu près le temps zéro actuariel actuel en terme d'espérance de

vie), qu'il a "pompe" déjà plusieurs fois le total, intérêts compris, mis dans son compte pour payer ses rentes ; quand on s'amuse à multiplier le trou financier de ce seul petit problème par les dizaines de milliers de personnes que l'Etat et les établissements publics emploient, on voit vite jusqu'où peut enfler, et enflera si personne ne réagit, le problème financier global de ce canton, et ceci sans passer pour d'affreux matheux ou d'affreux financiers apocalyptiques ;

- que dans les établissements publics qui appliquent les normes IFRS, des mesures ont dû être prises, mesures qui conduisent lesdits établissements publics à devoir désormais enregistrer les charges correspondant à l'augmentation du différentiel actuariel (avec parfois de curieuses particularités heureusement rectifiées : l'aéroport, par exemple, où pour masquer l'ampleur des dégâts, on avait inscrit une créance contre l'Etat à l'actif du bilan, en sachant pertinemment, par ailleurs, que l'Etat n'avait pas d'engagement correspondant dans son bilan) ;
- que le problème des déficits actuariels des caisses publiques genevoises de retraite est année après année, vertement évacué par le gouvernement de cet Etat lorsqu'il convient d'établir budgets et comptes annuels, bien souvent sous le prétexte fallacieux que l'Etat est pérenne et ne peut être en faillite, en oubliant totalement au passage deux des principes fondamentaux de toutes les normes comptables, soit l'étanchéité et l'intangibilité des exercices comptables. L'Argentine est aussi un état pérenne, mais en matière de stabilité et de sécurité financière, le mot pérenne est sorti du vocabulaire espagnol de ce pays où dans certaines provinces il est dit que, pour vivre, l'on en arrive même à tuer les animaux domestiques. On pourrait aussi parler de la "Grande Pomme" (« Big Apple ») qui, il y a quelque trois décennies, a vu ce que sont les conséquences d'une gestion financière politique calamiteuse, avec à la clef une réduction drastique obligatoire et rapide des serviteurs (lisez : fonctionnaires) de la "Grande Pomme" gloutonne ;
- que le gouvernement de cet Etat ne veut actuellement pas entrer en matière sur une modification des principes de retraite (passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations) et de la suppression de la garantie de déficit de l'Etat en faveur des caisses publiques genevoises de retraite, car c'est un sujet qui le dérange énormément compte tenu du "vote fonctionnaire" et le fait qu'il serait obligé, selon lui, de montrer immédiatement un engagement de l'Etat vis-à-vis des caisses publiques genevoises de retraite à la hauteur des déficits actuariels calculés, en oubliant un peu vite que cela devrait être une

obligation pour lui de montrer cet engagement aujourd'hui déjà s'il voulait un tant soit peu respecter les normes comptables qu'il entend par contre imposer aux autres. Des bruits laissent entendre que le gouvernement est en train de nous concocter quelque chose pour lui permettre de ne pas montrer dans les comptes l'ampleur des dégâts annoncés ? - affaire à suivre de très près ;

- que le "Plend", par exemple, est une imbécillité financière totale, mais qui perdure de par la volonté du gouvernement en place. J'ai déjà évoqué devant le Grand Conseil l'exemple d'une fonctionnaire qui touchera au terme actuellement calculé de son espérance de vie, plus de deux fois tout ce qui a été comptabilisé pour elle, intérêts calculés ; si vous multipliez ce trou par le nombre des bénéficiaires du "Plend", étant admis que pour tous ces bénéficiaires le même problème se répète, vous pourrez "admirer" l'entier du désastre financier annoncé construit sur le dos des contribuables. Et que l'on ne vienne pas me dire que c'est pour réduire la masse salariale de l'Etat, car cela serait oublier un peu vite qu'il ne s'agit ici que du transfert "ailleurs" d'un problème qu'on laisse aux générations futures le soin de résoudre, on pourrait dire ici : encore et toujours ;
- que ce sont nos enfants qui vont payer l'incompétence des anciens et actuel gouvernements de ce canton en matière de gestion comptable et financière des deniers publics, notamment lorsqu'il faudra envisager pour nos enfants de couvrir les trous abyssaux des caisses publiques genevoises de retraite ;
- que le gouvernement de cet Etat sait parfaitement qu'il ne peut également réduire actuellement le nombre des fonctionnaires (comme une refonte de l'Etat l'exigerait pourtant pour le mettre en phase avec l'importance de la population et ses besoins), car cela accentuerait davantage encore et dans des proportions importantes le trou actuariel actuel des caisses publiques genevoises de retraite, raison impérieuse là également de sa volonté de ne pas entrer en matière sur le sujet et de laisser aux gouvernements suivants le soin de faire ce que ceux-ci seront un jour obligés de faire, parce que le gouvernement actuel, comme les anciens, se sont voilés la face ;
- que, compte tenu de ce qui précède, les comptes annuels présentés par l'Etat sont donc de faux comptes annuels. A ce titre, on peut sourire (sourire un peu crispé, il est vrai) lorsque l'on voit mettre un Marc Roger en "taule" pour un trou de quelque 10 millions, qu'il n'a peut-être même pas creusé, mais qu'on laisse en place ceux qui ont creusé le trou de 5 milliards actuellement bien caché des caisses publiques genevoises de retraite (car peu se rendent actuellement compte à Genève de la véritable

ampleur des dégâts, la bombe de demain) à la charge des contribuables de ce canton. Il y a vraiment quelque chose de malsain dans cette république de Genève ; il est vrai que la "canto" nous a déjà laissé entrevoir comment peut disparaître la volonté du gouvernement de ce canton lorsqu'il ne faut pas montrer au peuple ce qu'il n'a pas à voir ni à comprendre, du moins pas encore, peut-être un jour avec un autre gouvernement qui ne pourra pas faire autrement, celui-là, que de montrer l'ampleur du désastre déjà annoncé, mais plus tard, beaucoup plus tard, lorsque ceux qui auraient dû réagir, mais ne l'auront jamais fait, ne seront plus là, coulant une retraite heureuse avec les deniers des contribuables, ces pauvres contribuables qui n'auront jamais qu'une mission : se taire et perpétuellement renflouer les trous qu'ont laissé creuser, par manque de volonté et de courage politique, certains parmi ceux qui gouvernent ou ont gouverné cet Etat.

Finalement, je crois que l'on peut affirmer sans trop de risque de se tromper (comme le font de plus en plus de Genevois), que lorsqu'on a demandé ou que l'on demande encore à ces gouvernements genevois successifs de prendre une décision d'importance, certes parfois très difficile à prendre, mais engageant le long terme dans l'intérêt bien compris de notre communauté genevoise, c'est, s'il faut illustrer ce propos par une image, comme demander à un escargot rachitique de gagner le 100 mètres hommes des Jeux Olympiques, ceci tout spécialement lorsque les décisions qui doivent être prises sont manifestement hors, voire contraire, de/à leurs soucis essentiels de caractère existentiel, uniquement axés sur leur court terme électoraliste.

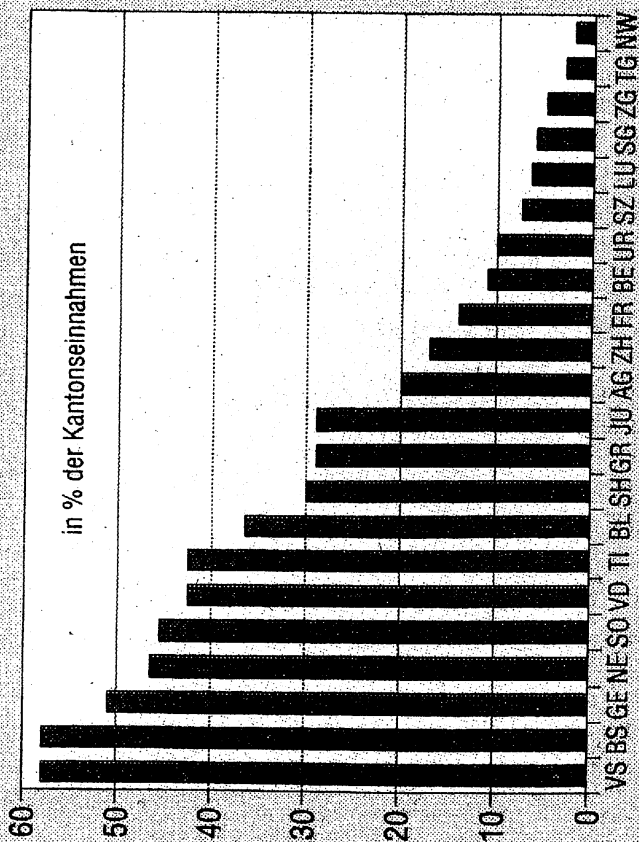
Que l'on soit clair, pourtant, il ne s'agit nullement de mettre en cause personnellement l'un ou l'autre des membres de ce gouvernement ou des gouvernements qui l'ont précédé ; il s'agit d'une faillite gouvernementale collective due essentiellement au mode d'élection et de fonctionnement de ces gouvernements successifs qui s'annulent mutuellement de manière interne dans ce qu'ils ont individuellement de positif ou d'intelligent pour ne laisser qu'un moyen terme diffus dans tout ce qui nécessiterait une décision immédiate et courageuse. Il est fini le temps où l'on pouvait gérer les affaires de l'Etat comme celles d'une famille nombreuse ; il est venu le temps de prévoir la nomination d'un gouverneur, qui vient avec son équipe ministérielle et ses hauts fonctionnaires, professionnellement compétents, pour appliquer la politique pour laquelle ce gouverneur et ses ministres ont été élus par la majorité des habitants de ce canton et non pour appliquer un consensus

perpétuellement mou duquel rien ne sort de positif, avec, par contre, les conséquences dramatiques que l'on constate à Genève, en ce qui concerne la gestion financière des deniers publics, plus particulièrement.

Tant que ce problème des caisses publiques genevoises de retraite ne sera pas résolu, en ce qui concerne pour le moins la comptabilisation dans les comptes de l'Etat des coûts connus des déficits desdites caisses publiques genevoises de retraite, déficits garantis par l'Etat, je ne voterai plus ni le budget annuel, ni les comptes annuels de l'Etat que je considère *de facto* désormais comme de faux budgets et de faux comptes annuels.

En annexe, deux documents à lire, en espérant qu'à force de tirer la sonnette d'alarme quelqu'un réagira enfin, avant que ce canton n'arrive dans le mur (mur d'ores et déjà annoncé et visible) ce en quoi beaucoup espèrent, mais que fort peu croient. Ce que veulent finalement les contribuables de ce canton en matière de gestion des deniers publics, c'est la « vérité vraie » et non la « vérité arrangée » au gré des intérêts de certains ; nous en sommes manifestement encore très très très loin.

Dans le domaine fiscal, j'ai pu constater combien a su charger à la hussarde ce gouvernement pour « impariser » les intérêts en faveur ou à la charge des contribuables de ce canton (nota : sans passer par la Commission fiscale et après un vote sans comprendre de ce Grand Conseil). Ce projet de loi proposé au Grand Conseil par le gouvernement (en oubliant volontairement de le coupler avec un autre projet de loi antérieur traitant également des intérêts, mais moins favorable à l'Etat) avait pour objectif d'éviter à l'Etat de perdre trop d'argent, en raison notamment du retard très important, parfois devenu inadmissible, dans la taxation des déclarations fiscales (des contribuables n'ont pas encore reçu leur taxation 2003 sur la base de leur déclaration pourtant très simple et remise dans les délais) ; dans le domaine des caisses publiques genevoises de retraite je souhaiterais que ce gouvernement agisse avec la même « hussarderie ».



### Unterdeckungen kantonaler Pensionskassen

(inkl. Schwankungsreserven, Ende 2003)

Quelle: ZKB.

NZZ

# Inflation, déficits : l'avertissement des banques centrales

Réveil de l'inflation aux États-Unis, relâchement de la rigueur budgétaire en Europe : de part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales sont en alerte.

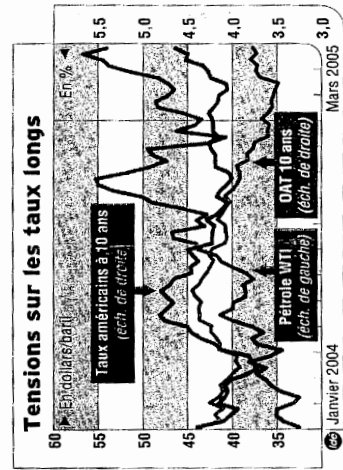
Le président de la Banque centrale européenne Jean-Claude Trichet a clairement mis en garde les gouvernements européens. La BCE « exercera sa mission pour préserver la stabilité monétaire en Europe ». Manière de dire qu'elle se tient prête à relever les taux d'intérêt. Le mouvement est déjà enclenché aux États-Unis et il a reçu le soutien inhabituel hier, du secrétaire au Trésor John Snow. Ce dernier a appelé la Réserve fédérale à la « vigilance » en matière d'inflation, en notant que la hausse des prix en février (+0,4 %) a atteint son rythme le plus élevé depuis quatre mois.

Depuis le discours du président de la Banque centrale amé-

n'arrange rien. Les économistes guettent par ailleurs l'annonce des créations d'emplois en mars, en estimant qu'un chiffre supérieur à 200 000 alimentera les craintes sur l'inflation.

Le président de la Fed s'est néanmoins gardé de dramatiser en constatant que les « anticipations d'inflation » restent contenues. Cela signifie que les agents économiques ne croient pas à un réel dérapage des prix. Les économistes non plus : ils prévoient en moyenne un taux des « fed funds » de 3,75 % d'ici la fin de l'année, soit seulement 1 % de plus qu'aujourd'hui.

Les risques d'inflation sont beaucoup plus lointains en Europe, même si le renchérissement du pétrole pèse aussi sur les prix. En Allemagne, la hausse des prix à l'importation a atteint 3,7 % sur un an en février après 2,9 % en janvier. Le rebond de 2 % du prix du brut,



s'accroissent ». Cette allusion a entraîné de fortes tensions sur les marchés obligataires, où la hausse des rendements fonctionnelle comme une protection contre l'inflation.

La nouvelle poussée de fièvre des cours du brut début mars

doublé d'une baisse de 0,7 % de l'euro face au dollar le mois dernier, explique cette mauvaise performance. Et s'il est vrai qu'en 2004 l'euro fort a été un rempart contre la flambée du pétrole l'exercice atteint ses limites depuis que la parité euro-dollar s'est stabilisée.

C'est plutôt la réforme du pacte de stabilité qui inquiète les banquiers centraux de ce côté-ci de l'Atlantique. « Maintenant que nous allons avoir un nouveau cadre, il est impératif que les États membres, la Commission et le Conseil (des ministres de l'UE) mettent en œuvre le pacte de stabilité de manière rigoureuse et cohérente », a prévenu le président de la BCE en ajoutant qu'il ne pouvait pas ne pas « dissimuler ses préoccupations ». Le message est clair : la BCE est prête à brandir l'arme des taux d'intérêt.

M. M.